



Attestation de non -insription au repertoire civil

Par **Romie**, le **02/07/2018** à **11:35**

Bonjour; est ce que la demande de non-inscription au répertoire civil doit eêtre fait au tribunal de premier instance à Paris ou au Maison blanche 44941 NANTES CEDEX9;car j'ai fait une demande de cèrticat de non pacs; j'ai reçue ce bon..mais quant j'ai fait une demande d'attestation de non-inscription au répertoire civil à Nantes; mais il se trouve qu'on m'as envoyé le même documentrnJe tient a précisé que sur le certificat de non pacte civil de solidarité; ilya une mention comme suit: Mm.....rn-n'est pas inscrit au répertoire civilrn-n'est pas inscrit au répertoire civil annexern-n'est pas lié par un pacte civil de solidarité*rnrnDonc est ce que je doit faire une autre demande ou pas..